



Maladie professionnelle et rupture conventionnelle

Par **beri**, le **14/01/2011** à **17:31**

Bonjour,
Après maintes problèmes avec mon travail j'obtiens une rupture conventionnelle-
1er Rendez-vous le 3/02/2010- 2ème rendez-vous le 15/02/2010.
Le 9 mars la direction de l'inspection du travail signifie un arrêt du contrat le 26/03/2010 le contrat a été arrêté le 26/03/2010- j'ai obtenu les indemnités normales + 3 mois salaire pour cotorep
Dans l'intervalle, j'avais fait une demande de maladie professionnelle et j'ai été reconnue le 3 mars 2010, seulement j'ai eu la lettre en avril- mon entreprise était avisé par la CPAM
Avec tous les éléments, certains me disent que je pouvais avoir mes indemnités doublées pour maladie professionnelle- avant de voir une personne du droit je voudrais avoir l'avis d'une personne compétente. J'ai 1 an pour me retourner. J'ai peur de perdre aux prud'hommes-Merci beaucoup pour votre gentillesse

Par **P.M.**, le **14/01/2011** à **18:34**

Bonjour,
C'est dans le cadre d'un licenciement suite à une inaptitude consécutive à une maladie professionnelle que l'indemnité légale de licenciement est doublée...